RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ***DEPARTEMENT*** ***Haute-Garonne***	Loi du 5 Avril 1884 – Article 56 **EXTRAIT DU REGISTRE** **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** De la Commune de BELLESSERRE	**2026.35**

Séance du 02 septembre 2026

Date de convocation
28/08/2026

Début de séance :
21h22

Secrétaire de séance :
Anne Saint-Joan

Conseillers
En exercice : **11**
Présents : **9**
Suffrages exprimés : **9**
Nb de procuration : **0**

Vote :
Pour : **9**
Abstention : **0**
Contre : **0**

*L'an deux mille vingt-six, **le 02 septembre 2026** à **21h22**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de **Sébastien NOEL**, le Maire, conformément à l'article **L.2122-8** du CGCT.*

Membres du Conseil municipal	Présents	Absents avec procuration	Absents sans procuration
NOEL Sébastien	X		
GARCIA Ève	X		
GALLAIS Xavier	X		
MOUNIR Béatrice	X		
GARCIA Guy	X		
BROCHARD Marie-Éliane	X		
TOULOUSE Jérôme			X
GALLAIS Cécile	X		
PRETE Damien			X
SAINT-JOAN Anne	X		
MONLON-BORREL Jean-Louis	X		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acheter des panneaux de signalisation. Il présente le devis.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité **ACCEPTE** sa proposition, et :

DÉCIDE :

- De donner son accord pour le devis de SIGNALS pour un montant de **1299.58€ TTC**
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet achat
- De charger Monsieur le Maire de demander les subventions au taux le plus élevé
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2026.

Adoptée à **l'unanimité.** (**9** voix POUR)

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits,

Extrait certifié conforme par le Maire,
Le 02 septembre 2026
Le Maire, Sébastien NOEL

MAIRIE DE BELLESSERRE 31490

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Publié le : 05/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81149